



Absence de résultat du courtier

Par **pascalmarc**, le 17/09/2018 à 19:47

Bonjour,

Dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel, je suis en train de racheter le prêt en cours et la soulte que je dois à mon épouse.

A cet effet, j'ai mandaté un courtier qui a déposé mon dossier auprès de ses partenaires bancaires début août. Depuis, aucun retour des banques. Le courtier a évoqué des retards dus aux congés d'été, puis des formations dans les banques relatives à une nouvelle réglementation pour expliquer ces retards, tout en précisant que mon dossier n'est pas le problème.

Je ne sais trop qu'en penser.

J'ai relu le mandat. Celui-ci ne précise pas de durée de mandat, ni d'obligation de délais de réponse pour le courtier.

Puis-je retirer le mandat au courtier ? Si oui comment procéder ?

A défaut, puis-je mandater un autre cabinet ou démarcher moi-même les banques ? Plus précisément, dois m'en tenir à ne démarcher que des banques que le courtier n'a pas contactées ou puis je contacter aussi des banques qu'il a démarchées et notamment celle dans laquelle je suis déjà client ?

Merci pour votre éclairage.

Par **Visiteur**, le 17/09/2018 à 21:57

Bonsoir,
Quel taux charge/ressources ressort de vote dossier?

Par **pascalmarc**, le **17/09/2018** à **23:25**

Bonsoir

En l'occurrence environ 29 à 30% maxi des ressources. Prêt sur 18 à 20 ans. Apport personnel de 22%. Reste à vivre après remboursement mensuel de 1800€.

Je précise que j'aurai prochainement 50 ans et que j'emprunte seul.

Cordialement.